

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN

1912
SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE.



BRUXELLES
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1912

SCEAUX DES FAMILLES ANVERSOISES

AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES.

PLANCHE VIII.

I. VAN DEN WERVE.

L'histoire nous apprend les noms et nous initie aux fastes des familles patriciennes anversoises qui, à la fin du moyen-âge, jouèrent un rôle en vue dans l'antique cité scaldéenne. Elles se distinguèrent entre elles, comme partout ailleurs, par un blason particulier, blason dont les anciens sceaux nous ont conservé l'image. Ce fut en général au XIV^e siècle qu'elles adoptèrent des armoiries spéciales, mais ce choix ne se fit pas en une fois, et au cours de ce siècle, et même au siècle suivant, on peut constater les variations successives et souvent importantes qu'elles subirent. Le particulier, à cette époque, avait toute liberté pour se composer un blason et pour le modifier à sa guise. Nous l'avons prouvé ailleurs (1). Ce sont

(1) FERNAND DONNET, *Les sceaux anversois particuliers aux XIV^e et XV^e siècles.*

ces changements qui, pour l'histoire locale et pour celle des familles, ont une si grande importance, que nous voulons étudier brièvement ici.

Toutes les familles anversoises, qui florissaient au XIV^e siècle et jouèrent un rôle prépondérant dans l'administration de la cité, sont, peut-on dire, aujourd'hui éteintes. Une seule s'est perpétuée jusqu'à nos jours, c'est celle des vanden Werve. Par son origine reculée, par l'influence dont ses membres jouirent au cours des siècles dans les divers domaines urbains, par la haute situation que nombre d'entre eux occupèrent, elle mérite, sans contredit, d'occuper la première place dans ces études.

*
* *

L'origine de la famille vanden Werve, ou comme la nomment les actes médiévaux, a Littore, n'est guère connue. Dès le XIII^e siècle, on trouve son nom cité dans des actes authentiques, et vers la même époque, ses membres apparaissent déjà dans le magistrat anversois où ils remplissent des fonctions scabinales. Il est probable, comme le nom de Littore ou vanden Werve le fait prévoir, que c'est au sein de la primitive cité, au bord du fleuve, qu'ils prirent naissance et qu'ils se développèrent.

Cette origine reculée et la composition de leur blason, donnèrent lieu, plus tard, à la naissance d'une fable qui ne dut sa fortune qu'à l'imagination intéressée des généalogistes du XVII^e siècle.

Comme le dit très bien le baron de Borrekens, au début de l'étude généalogique si exacte qu'il a consacrée à cette famille, en constatant l'ignorance dans laquelle on se trouve des motifs qui ont présidé au choix des pièces meublant leur blason : « Le silence des documents à ce sujet, donna lieu à la tradition qui fait descendre la famille vanden Werve de celle de Pierrepont... et par alliance de celle de Sanglier, des comtes de la Marche... Cette tradition ne peut guère remonter au de là du commencement du XVII^e siècle, époque fertile en fables de ce genre. Il est à peine nécessaire de dire qu'elle est uniquement fondée sur des analogies d'armoiries (1). »

Dans le recueil généalogique que composa le secrétaire van Valckenisse et auquel collabora l'échevin François-Paulin van Brouckhoven (2), cette fable, comme tant d'autres, est affirmée et développée. Elle a été reprise sans discernement par nombre d'historiens locaux. L'un d'eux s'en est surtout fait l'écho, dans une publication consacrée aux premiers burgraves d'Anvers (3), et beaucoup d'autres l'ont fidèlement suivi. Dans leur blason, les burgraves portaient trois chevrons; les plus anciens sceaux des vanden Werve sont

(1) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1872.

(2) Archives communales d'Anvers.

(3) P. GENARD, *De oudste burgraven van Antwerpen volgens een handschrift van A.-E. van Valckenisse*.

décorés des mêmes pièces. Cela suffisait pour établir une origine commune !

Or, nous l'avons déjà dit, à cette époque, il était fréquemment d'usage que les officiers de justice, échevins, vassaux, tenanciers, adoptaient l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain ou seigneur, ou de la ville qu'ils habitaient. C'est ainsi, que bon nombre de familles établies à Aerschot ou à Lierre, placèrent dans leur blason des fleurs de lis au pied coupé; celles de Bréda ou de Berg-op-Zoom adoptèrent les flanchis; celles de Bois-le-Duc et du Brabant Septentrional préférèrent les anilles.

A Anvers, beaucoup de familles ayant à se composer un blason, y placèrent les trois chevrons des burgraves, en variant les couleurs ou les métaux. Nous citerons les van Sompeke, les van Riede, les van Dorne, les vander Ryt, les van Tongherlo, les vander Elst, les Noyts, les Gheerde, les vander Byest, les van Wesele, et d'autres encore. On ne pourra pourtant pas prétendre que toutes ces lignées avaient une origine commune avec les Pierrepont, burgraves d'Anvers.

La charte octroyée, en 1355, par Jeanne et Wenceslas, stipulait que le magistrat d'Anvers serait composé de douze échevins et de six conseillers, choisis parmi les membres des dix plus anciennes familles de la ville. On ignore aujourd'hui

d'hui quels étaient ces lignages privilégiés. Ne devrait-on pas les chercher parmi les familles, qui, à l'exemple des burgraves, portaient les trois chevrons dans leurs armoiries? Cette supposition serait au moins plus plausible que la fable inventée au XVII^e siècle par Christyn et acceptée par nombre d'historiens modernes, affirmant l'existence à Anvers de sept lignages qui se distinguaient en portant dans leur blason une pièce échiquetée. Il suffit, en étudiant les seaux, de constater que cette pièce n'avait pas originellement fait partie de ces armoiries, pour être convaincu du peu de créance à ajouter à cette légende.

Quoi qu'il en soit, les anciens documents du XIV^e siècle nous ont conservé les sceaux dont usèrent, à cette époque, les membres de la famille vanden Werve. Depuis lors, on peut suivre, en se basant sur ces indications irréfutables, les diverses transformations de leur blason familial. Celles-ci sont fort intéressantes. Nous nous proposons de les étudier ici succinctement et d'en fournir des reproductions, d'après les empreintes que nous possédons.

*
* *

Le blason primitif de la famille vanden Werve portait simplement trois chevrons. La plus ancienne empreinte de ce sceau que nous avons pu découvrir, est attachée à un acte de l'an-

née 1334. Ce sceau, de petit format, est circulaire ; il porte le blason de . . à trois chevrons de... au lambel brochant de... Ce blason est entouré d'un encadrement polylobé ogival. Dans l'exergue se lit en petites capitales : + *Seghel · Fans · van · den · Werve*. Nous retrouvons la même empreinte attachée à d'autres actes de 1335, 1336 et 1337(1). I.

Ce Jean vanden Werve était échevin d'Anvers, et, comme l'indique le lambel, il était sans doute un cadet de sa famille. Le même sceau a encore servi à authentifier un acte de 1386. Il est cependant difficilement admissible qu'il ait appartenu au même personnage.

Des actes de 1337 nous ont conservé un autre sceau. Le blason incliné est écartelé : aux 1 et 4 de... aux trois chevrons de... ; aux 2 et 3 de... au sanglier passant de... L'écu sommé d'un casque fermé dont se détachent des lambrequins. L'état de conservation du sceau ne permet pas de distinguer si le casque était surmonté d'un cimier. C'est toutefois probable. Légende en caractères gothiques : *S. Jan van den Werve*. II.

La généalogie authentique suivie de la famille vanden Werve, n'a pu jusqu'ici, être reconstituée qu'à dater du commencement du XIV^e siècle. A cette époque vivaient simultanément plusieurs

(1) Tous les actes dont il est question dans cette étude font partie pour la plupart des archives de la Cathédrale d'Anvers ; d'autres, des archives des hospices civils ; les sceaux décrits y sont encore attachés.

vanden Werve portant le prénom de Jean. Il est difficile de dire avec certitude si le Jean vanden Werve, dont il vient d'être question, est le même personnage qui scellait avec le sceau en 1335, ou bien quel était le lien de parenté qui les unissait.

Des actes de 1361 et de 1365 nous font connaître une nouvelle variété de sceau. C'est le blason primitif de . . . aux trois chevrons de... , sans brisure, ni cimier. L'encadrement polylobé constitue un fenestrage ogival élégant et très compliqué. La légende porte : *Sigillum · Nicholai · de · Littore*. III.

L'échevin Nicolas vanden Werve, qui avait épousé Jute N... , fut père d'un fils, Jean vanden Werve et de deux filles : Élisabeth femme de Herman Boechouts et Clémentine qui épousa Arnould Brulocht.

Dans son travail sur les « *Sceaux armoirés des Pays-Bas et des pays avoisinants* », J. Th. de Raadt décrit des variétés de sceaux de la famille vanden Werve datant de cette époque, mais dont nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire. Ce sont notamment celui de Jean vanden Werve, bourgeois d'Anvers en 1358, qui scellait de deux vilebrequins, 1 en chef à senestre, 1 en pointe ; au franc quartier chargé d'une tête de mouton, posée de front. Il ne nous est guère possible de nous expliquer pareil blason. Beaucoup plus admissible est celui de Rasse vanden Werve, également bourgeois d'Anvers à la même époque et qui

